

Réunion plénière n° 7

Compte rendu de l'audition de M. Antoine Perrin, directeur général de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP)

Centre Sèvres (Paris 6^e) - vendredi 21 juin 2019

Point d'attention : Dans cette version du témoignage, les identités du ou des agresseurs ont été modifiées par des pseudonymes, ainsi que les personnes directement mises en cause pour des faits susceptibles de recevoir des qualifications pénales (notamment : non dénonciation de certains crimes ou délits, non-assistance à personne en péril). Les pseudonymes sont entre slash (ex : /Jacques/) pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté. Certaines données ont été modifiées lorsqu'elles permettaient d'identifier sans équivoque et directement ces personnes (ces modifications sont également entre //). Les autres identités, les noms d'institutions ainsi que de lieux ont été conservés.

L'audition débute à 14 heures 35.

M. Jean-Marc Sauvé, président de la commission. Je suis heureux d'accueillir aujourd'hui M. Antoine Perrin, directeur général de la Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (FEHAP), qui s'exprimera à titre personnel. Je laisse les membres de la commission se présenter avant de lui céder la parole.

Les membres de la commission se présentent.

M. Antoine Perrin, directeur général de la FEHAP. Bien qu'habitué à m'exprimer en public, je constate que l'exercice n'est pas aussi facile que je le pensais. J'estime toutefois que si je ne m'exprime pas, les autres victimes n'oseront pas le faire. C'est avec espérance que je veux témoigner devant vous sur un thème douloureux et pénible. Je considère que ce qui m'est arrivé a débouché sur une issue plutôt positive, c'est du moins ainsi que j'essaie de vivre ce qui m'est arrivé. Il me semble qu'il faut que les victimes puissent trouver cette « sortie par le haut » ; l'Église doit faire de même, mais dans un second temps.

Je vous propose de vous lire le courrier que j'ai adressé à Mgr /E/, évêque de /V/, en mars 2012, et qui retrace toute mon histoire.

« Soyez avant tout assuré que je regrette la difficulté dans laquelle ce courrier va vous mettre. Chrétien engagé, je sais ce qu'est la charge d'un évêque et imagine à quel point elle peut devenir douloureuse lorsqu'il s'agit de prendre en compte des situations telles que celle que je vais vous rapporter.

« Je veux vous parler d'une partie de mon histoire, lorsque j'étais adolescent, dans les années 1972 à 1975, et que je faisais partie d'un mouvement de jeunes animés par un religieux, le père Henri /X/, qui travaille maintenant dans votre diocèse, au sein du doyenné /O/.

« Ce mouvement était surtout actif pendant les vacances scolaires au cours desquelles des camps itinérants étaient organisés, liant trois axes de développement : la marche, la prière et le théâtre. Nous allions de village en village pour jouer, à Pâques la Passion du Christ et à l'été, la vie de Saint

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église
CIASE

François d'Assise. Ces camps ont été riches et très porteurs pour les jeunes adolescents, comme moi, qui les ont vécus.

« Mais une autre facette du père X s'est dévoilée au cours des années, insidieusement, et qui a touché plusieurs d'entre nous. Le père se disait adepte de Jung, psychanalyste chrétien et d'une méthode de relaxation dite "Vittoz". Sympathique et aimant les jeunes, il avait acquis notre confiance et était devenu au cours des années le dépositaire de nos confidences.

« Il en est venu à proposer à certains d'entre nous qu'il sentait réceptifs et, je l'ai compris après, vulnérables et fragiles, des séances, hebdomadaires ou bihebdomadaires, d'entretiens individuels suivis d'"exercices" selon la méthode Vittoz. Je l'ai accepté, considérant comme une chance cette proposition qui m'était faite, du fait des difficultés que j'avais à assumer mon passage à l'âge adulte, en particulier sur le sujet de la sexualité. Il m'a proposé au bout de quelques semaines, pour m'aider à accepter mon corps, que je me mette nu pendant les séances, ce que j'ai encore accepté. Et puis, quelques séances après, il s'est allongé près de moi, me serrant dans ses bras et prenant mon sexe dans sa main. J'ai vécu ces séances, curieusement, comme bénéfiques. Elles revêtaient de plus, je m'en suis convaincu, un caractère secret et extraordinaire et contribuaient à me construire.

« Cela a duré plus de deux ans et a été interrompu quand j'ai rencontré celle qui devait devenir ma femme. Lorsque j'ai parlé d'elle au père /X/, il m'a rejeté et je n'ai eu d'autre choix que de quitter le groupe.

« J'ai mis des années à comprendre et analyser ce qui s'était passé. Blessé de ce rejet, ayant le sentiment d'avoir fauté sans savoir pourquoi, je n'ai d'abord pas compris. Mais j'ai analysé plus tard que la présence féminine à mes côtés avait été vécue par lui comme une perte de son exclusive sur moi et une trahison.

« J'ai gardé, les années qui ont suivi, contact avec des amis du groupe mais nous n'abordions pas le sujet entre nous, pensant peut-être chacun être le seul à avoir partagé le "rituel secret" avec lui.

« Je vous passe les étapes mais il m'a fallu vingt ans pour arriver à comprendre que j'ai eu affaire à un prêtre pédophile qui avait abusé de sa position et de ma faiblesse. Et ce n'est que parce qu'un autre, puis une autre, qui avaient vécu les mêmes choses que moi, m'en ont parlé que j'ai pu en prendre conscience.

« Pourquoi donc ne vous écrire qu'aujourd'hui, pratiquement quarante ans après les faits ? C'est que le week-end dernier, à l'initiative de quelques "anciens", le mouvement s'étant arrêté il y a une dizaine d'années environ, un rassemblement amical a été organisé. Nous nous sommes retrouvés une bonne cinquantaine, sans lui, son absence conditionnant la venue d'une bonne partie d'entre nous, très heureux de nous revoir et nous remémorer les moments forts vécus ensemble, mais aussi, pour certains, troublés de cette partie plus sombre du passé qui remontait en même temps à la surface. Car nous nous sommes aperçus au cours de ces deux jours que, au moins huit d'entre nous, six garçons et deux filles, avaient vécu des choses similaires, même si pour les filles il se contentait apparemment de les faire mettre nues sans les toucher, sans compter peut-être d'autres parmi ceux qui n'ont rien dit et ceux qui ne sont pas venus.

« C'est donc sur les conseils d'un psychiatre, à qui j'ai eu besoin d'en parler, que je vous écris. Je ne cherche ni le scandale, ni la réparation. Je veux seulement porter à votre connaissance cette histoire pour que vous puissiez veiller à ce que ce prêtre, qui doit avoir maintenant 80 ans, ne soit plus en contact avec des enfants et des adolescents.

« Pour me situer un peu plus précisément et vous assurer de la rectitude de ma démarche, je vous joins un CV. Sachez aussi que je suis actuellement le cycle C à l'Institut catholique de Paris et que ma

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église
CIASE

femme et moi faisons partie du mouvement CVX. Vous pouvez enfin parler de moi à Monseigneur d'Ornellas que j'ai connu lorsque j'étais en poste en Bretagne et que j'avais fait intervenir à un colloque que j'avais organisé sur "Humanisme, Spiritualité et Santé" en 2009 à l'École des hautes études en santé publique de Rennes.

« Ma démarche se limitera à ce courrier, quelles que soient les suites que vous déciderez d'y donner. Je me tiens néanmoins à votre disposition si vous souhaitez me rencontrer et suis prêt à assumer pleinement mes déclarations qu'elles qu'en soient les conséquences. »

Le mois suivant l'envoi de ce courrier a été très long, Mgr /E/ m'ayant appelé seulement un mois après. Contrairement à ce que j'écrivais alors, je crois, en réfléchissant *a posteriori*, que je ne me serais pas contenté de cette lettre. J'ai rencontré Mgr /E/ à la Conférence des évêques. Avant mon envoi, j'avais parlé de cette démarche à d'autres victimes et avais sollicité leurs avis. Ils m'avaient tous répondu que j'étais libre de faire ce que je voulais mais qu'ils ne participeraient pas à cette démarche. J'ai eu la même réponse d'un ami très proche avec qui pourtant le père /X/ est allé plus loin.

Lors de notre rencontre, Mgr /E/ m'a demandé l'autorisation de transmettre mon courrier au procureur de la République, ce que j'ai accepté. Dans ce cadre, j'ai été entendu par la gendarmerie de /V/. Je veux dire que le gendarme qui m'a reçu est la personne la plus empathique que j'aie jamais rencontrée ; sans doute bien formé sur le sujet, il m'a écouté avec beaucoup d'attention. Il m'a d'ailleurs demandé si je pourrais orienter vers lui d'autres victimes. J'en ai parlé à mon ami /Daniel/ ainsi qu'à d'autres victimes. Trois ont accepté. Au total, ce sont donc quatre victimes qui ont été entendues.

Au terme de son enquête, ce même gendarme m'a adressé le courriel suivant :

« Je me permets de vous informer que notre enquête judiciaire concernant le père /X/ est désormais terminée. Les faits reprochés sont des agressions sexuelles sur mineurs de plus de 15 ans ayant autorité, délit normalement puni de sept ans d'emprisonnement. Hélas les faits sont pénalement prescrits et le procureur de la République ne pourra probablement pas les poursuivre. En tout cas, la procédure lui a été transmise pour examen dès le début de la semaine prochaine. Ce magistrat a pris connaissance des éléments du dossier.

« Nous avons entendu le père /X/ dans nos locaux hier et effectué une perquisition. Le religieux a reconnu l'ensemble des faits qu'on lui reproche et exprimé de profonds regrets. Il explique ses actes comme "une sorte de curiosité malsaine" et avoir agi ainsi pour l'épanouissement des jeunes et non pour une jouissance personnelle. Ce sont ses explications.

« Vous pouvez donner ces informations également aux personnes que vous avez citées au cours de votre audition. »

J'avais besoin d'entendre que le père X avait reconnu faits et qu'il avait exprimé de profonds regrets. Peu importait l'absence de procédure pénale. Par contraste, j'ai reçu une lettre très administrative du procureur, très lapidaire, qui m'informait de la prescription des faits et donc de l'absence d'engagement de procédure pénale ; elle mentionnait seulement le numéro de téléphone d'une association d'aide aux victimes que je pouvais appeler si j'en ressentais le besoin. Je n'ai pas gardé ce courrier.

J'avais aussi besoin de voir l'Église réagir et j'ai trouvé cela très long ! J'ai regretté de ne pas avoir eu de retour de Mgr /E/ qui avait été pourtant informé par le procureur. Je lui avais aussi transmis moi-même le courriel de l'enquêteur reçu en février 2013. Je précise que j'avais été reçu auparavant à deux reprises par Mgr /E/, dont une fois avec mon ami /Daniel/.

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église
CIASE

J'ai recontacté l'évêque le 1^{er} juillet 2013 à 9 heures. Je lui ai écrit en ces termes : « *Pardonnez-moi de revenir vers vous plusieurs mois après le classement de l'affaire qui m'avait amené à vous contacter. Je le fais de mon propre chef, sans en avoir parlé aux autres personnes concernées, y compris mon ami /Daniel/, qui ignore donc tout de ma démarche auprès de vous.*

« *Nous avons été quatre parmi la dizaine, au moins, de victimes, à avoir accepté d'être entendus par la gendarmerie. Cette démarche a été pour nous tous difficile et nous l'avons fait dans un but de clarification, de libération, et pour alerter l'Église et la société sur cet homme en espérant qu'il soit ainsi reconnu tel qu'il est et qu'on s'assure qu'il ne puisse plus recommencer.*

« *Dans les suites, je suis le seul à avoir reçu un mail du gendarme instructeur. Ce mail, très chaleureux, me faisait part des conclusions au sujet de personnes concernées par cette affaire. Il en a soulagé beaucoup.*

« *Depuis, mon ami /Daniel/ vous a écrit en vous demandant, éventuellement avec votre intermédiaire, une rencontre avec cet homme. Vous m'avez contacté pour me demander de le faire patienter, le temps que le procureur vous adresse les conclusions officielles de l'enquête et que vous receviez /X/.*

« *Dans les suites, nous avons tous reçu de l'administration judiciaire une lettre courte et lapidaire nous informant, sans commentaire, du classement de l'affaire pour prescription et nous proposant, si nous le souhaitions, de rencontrer une association d'aide aux victimes de violences sexuelles. Ensuite, seul /Daniel/ a reçu un courrier du père /X/ lui demandant de lui pardonner. Je ne connais pas le contenu de ce courrier, il l'a jeté juste après l'avoir lu. Il m'a seulement fait part de sa déception, considérant cette démarche comme peu spontanée et en tous cas insuffisante. Depuis, nous n'avons plus aucune nouvelle.*

« *Pour ce qui me concerne, je vous l'avais dit, j'ai pu, grâce aux informations que m'a transmises le gendarme instructeur dans son mail, tourner la page de cette sombre histoire. Je ne suis pas sûr que ce soit le cas des autres, /Daniel/ en particulier, qui attendaient une réaction de la hiérarchie ecclésiastique.*

« *Je me permets donc de vous livrer ces réflexions, dont encore une fois aucun des autres membres du groupe n'est informé. »*

L'évêque m'a répondu le jour même à 10 heures, soit une heure après l'envoi de mon courriel. Il m'a répondu en ces termes :

« *Je viens vous tenir au courant des suites de notre affaire. J'ai téléphoné au nouveau provincial des [ordre religieux], le père /P/ dont je vous donne les coordonnées [...]. La décision prise ensemble est de demander au père /X/ de quitter le diocèse de /V/ et le ministère qu'il y exerçait pour se retirer dans une maison de retraite des [ordre religieux], où, dans la prière, il pourra relire sa vie et se préparer à la rencontre avec le Seigneur.*

« *Souhaitez-vous une explication avec le père /X/ ? En présence d'un tiers ? Le père /P/ se tient à votre disposition. Je pars trois semaines mais je serai là fin juillet si vous avez besoin. Merci de votre collaboration.*

« *J'ai beaucoup apprécié la manière dont vous vous êtes situés dans cette affaire et je vous en suis reconnaissant pour l'Église. Il va de soi que ce genre d'affaires nous pousse à être toujours plus attentifs à la préparation affective des futurs prêtres et à l'équilibre de vie des prêtres en activité ».*

J'ai trouvé sa réaction très longue à venir et elle n'est intervenue qu'après ma relance. J'ai contacté le père /L/ qui a été très chaleureux. Il m'a proposé de rencontrer le père /X/ mais ce dernier a refusé. Il a par ailleurs voulu quitter sa maison de retraite mais s'est heurté à un refus du provincial. Il est aussi revenu sur ses aveux. Les contacts se sont arrêtés là et j'ai appris qu'il était décédé il y a trois ou quatre ans.

Il y a eu un dernier rebond de cette affaire quand j'ai lu dans la presse en octobre 2016 que l'évêque de /V/ avait demandé pardon aux victimes de prêtres pédophiles. La veillée de prière organisée m'a semblé relever d'une certaine mise en scène. Spontanément, je me suis demandé : pourquoi un tel spectacle ? Peut-être était-ce une démarche nécessaire pour certains, mais alors pourquoi, ayant fait les choses discrètement, n'ai-je pas eu droit à une démarche publique de l'Église ? Pourquoi les victimes qui ont médiatisé leur affaire ont-elles seules eu droit à une réponse médiatique ? Est-ce parce mon abuseur était [ordre religieux] et qu'il ne relevait pas du diocèse de /V/ ? C'est peut-être une explication...

M. le président Jean-Marc Sauvé. Merci pour votre témoignage et pour la sincérité de votre démarche. Nous mesurons le caractère douloureux du rappel de ces événements. Il est très important que vous puissiez nous aider à comprendre ce qui s'est passé de façon à tirer les conséquences de ce que vous avez vécu. Il est aussi fondamental que nous saisissions les attentes des victimes vis-à-vis des auteurs et de l'Église – dans le cadre de laquelle ces violences ont été commises – mais plus généralement les attentes des victimes vis-à-vis de la société.

Même si chaque histoire est particulière, les faits que vous relatez témoignent de désordres graves qui peuvent apparaître dans diverses institutions ou territoires. Il nous faut mesurer la dimension systémique du phénomène de façon à proposer des mesures correctives adaptées.

M. Antoine Garapon, membre de la commission. De votre témoignage, je retiens l'importance que vous avez accordée au fait que l'auteur a reconnu les faits. La prescription empêche l'action judiciaire, mais comme vous l'indiquiez ce n'était pas votre demande première. Je crois que nous devons réfléchir à la façon d'obtenir pour les victimes un « droit à la vérité » qui serait décorrélé de toute peine ; il ne viserait qu'à l'établissement des faits.

M. Antoine Perrin. Je suis très sensible à cette idée. Je me suis demandé pourquoi c'était si important pour moi. Pendant toute la période où se sont passés les faits, j'ai eu le sentiment d'être dans le saint des saints, un privilégié, un élu ! Lorsque j'ai été rejeté, j'ai basculé dans une incompréhension totale et j'ai mis plus de vingt ans à comprendre ce qui s'était passé. Après vingt ans de déni, quand on engage une démarche comme la mienne, on a besoin que quelque chose confirme formellement les faits ; c'est la preuve que je ne suis ni un menteur ni un affabulateur.

Je crois que c'est un sujet de recrutement des prêtres mais aussi un sujet de formation des évêques et des différents responsables. Mgr /E/ a fait tout ce qu'il pensait devoir faire mais il m'a manqué quelque chose. Je crois qu'il était aussi dans l'embarras ; je rappelle qu'il a mis un mois à me répondre initialement, ce qui est très long pour une victime. Et six mois après, il a répondu dans l'heure à mon courriel. Il a certes écarté le prêtre mais j'aurais aimé qu'il me le dise sans que j'aie besoin de le solliciter de nouveau. Il aurait aussi pu prendre lui-même contact avec les autres victimes, sans que je serve d'intermédiaire. L'évêque se doit de répondre ! Je crois qu'il faut établir une procédure pour que tous les évêques puissent répondre et agir vite.

Pour ma part, je n'attendais aucune réaction publique. Je me sens personnellement en paix avec cette affaire et je suis en mesure d'y penser sereinement.

Je crois en revanche que l'Église n'est pas encore suffisamment au clair sur ce sujet. En préparant notre rencontre, j'ai revu les réactions de Mgr Pican en 2001 qui disait, même après avoir été

**Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église
CIASE**

condamné, ne pas regretter ses propos et son attitude durant le procès. Cela montre bien que la communication envers le grand public est compliquée et que la parole de l'évêque est souvent difficile à recevoir pour les victimes.

Dans l'affaire de Lyon, je ne comprends pas, à titre personnel, comment le pape a pu refuser la démission de Mgr Barbarin.

M. Antoine Garapon. Dans votre groupe d'amis, avez-vous rencontré des résistances ? Certains étaient-ils opposés à votre démarche ? Avez-vous constaté des tensions ou au contraire de la solidarité entre les victimes ?

M. Antoine Perrin. Le rassemblement d'anciens que j'évoquais était composé d'environ 50 personnes et je ne connaissais pas tout le monde. Il n'y a pas eu de condamnation à l'égard de ceux qui parlaient de ces faits. Je suis pour ma part certain qu'il y a plus de victimes que la dizaine que j'ai pu identifier. Comme je le disais, au début personne ne voulait agir et finalement nous avons été quatre à témoigner. Le déni initial me semble avoir disparu pour tout le monde mais certains ne veulent plus en entendre parler.

M. Antoine Garapon. Pourquoi pensez-vous qu'il y a davantage de victimes ?

M. Antoine Perrin. Ce n'est pas une certitude mais un sentiment fort. Dans le bureau du père /X/, il y avait un carnet pour chaque jeune ; ces carnets n'ont pas été retrouvés mais je sais qu'il y en avait beaucoup ! Les situations étaient très différentes aussi. Je me souviens d'une jeune femme qui n'a accepté de se mettre nue que deux fois ; il n'a alors plus insisté.

Mme Nathalie Bajos, membre de la commission. À l'époque des faits, n'en avez-vous jamais parlé entre vous ?

M. Antoine Perrin. Nous n'en parlions absolument pas. Cela ne suscitait aucune interrogation. C'est terrible à dire mais quand j'allais voir ce prêtre, j'attendais même le moment où il me prendrait dans ses bras.

Mme Carole Damiani, membre de la commission. Considérez-vous avoir eu une phase de déni sur le caractère illégal de ces actes ? Vous vous en souveniez mais vous ne l'interprétiez pas comme un acte illégal ?

M. Antoine Perrin. Je crois que le souvenir était là mais j'ai mis longtemps à le voir ressurgir et surtout à le qualifier.

Mme Carole Damiani. Vous l'avez tardivement interprété comme illégal.

M. Antoine Perrin. Oui c'est venu tardivement et en lien avec le phénomène de rejet de sa part. Comment et pourquoi ai-je été rejeté ? Grâce à des aides extérieures, j'ai fini par comprendre que cela fonctionnait comme une relation amoureuse. C'est alors que j'ai compris qu'il y avait un problème. Mais cela m'a pris vingt ans !

Mme Carole Damiani. Quel a été le déclencheur de cette prise de conscience ?

M. Antoine Perrin. Je ne saurais vous répondre.

Mme Carole Damiani. La campagne de communication de la CIASE pourrait-elle être un déclencheur pour d'autres victimes ? Si vous n'aviez pas déjà engagé pareille démarche, pensez-vous qu'elle aurait pu vous servir ?

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église
CIASE

M. Antoine Perrin. Pourquoi pas. J'ai entendu la communication de la CIASE mais je ne suis pas certain que tout le monde l'ait entendue ; il faudra sans doute répéter cette opération.

Mme Carole Damiani. Et quel a été votre sentiment à son écoute ?

M. Antoine Perrin. J'y ai été sensible et c'est alors que j'ai proposé de venir vous rencontrer. Si je ne parle pas, les autres ne parleront pas non plus. J'espère que d'autres victimes pourront être encouragées par ma démarche !

M. le président Jean-Marc SauvÉ. Quelles sont vos attentes vis-à-vis de l'Église ?

M. Antoine Perrin. Je n'ai pas plus d'attente que ce qu'elle fait aujourd'hui, sous réserve de quelques clarifications. Je ne comprends par exemple pas l'attitude du pape dans l'affaire de Lyon. Alors que l'Église affiche une « tolérance zéro », pourquoi ne pas avoir accepté cette démission ?

M. Jean Marie Burguburu, membre de la commission. Lors de votre rencontre avec votre future épouse, avez-vous ressenti une volonté de vous libérer de l'emprise de ce clerc ? Avec le recul, qualifieriez-vous votre relation d'emprise sur vous et sur le groupe, même si vous n'en aviez pas conscience alors ?

M. Antoine Perrin. Oui il s'agissait bien d'emprise même si je n'en avais pas conscience. En me rejetant, il m'en a libéré ! Je lui avais parlé de ma fiancée car je considérais être dans un cadre de confiance où je pouvais tout dire.

Mme Carole Damiani. Vous avait-il demandé le silence sur vos séances ? Avait-il conclu un pacte de silence ?

M. Antoine Perrin. Je ne sais pas si on peut parler de pacte, mais il y avait une notion de secret et j'étais fier de le garder car cela prouvait que j'étais introduit dans le saint des saints. Un jour, mes parents ont émis un doute sur ma relation avec ce prêtre que je voyais deux fois par semaine. Mais pour moi, ma mère ne voulait pas comprendre !

Mme Nathalie Bajos. Lors de votre exclusion du groupe, vos parents vous ont-ils posé des questions ?

M. Antoine Perrin. Lorsque c'est arrivé, mes parents étaient à Berlin et je commençais mes études de médecine en France ; je n'en ai pas parlé avec eux.

M. Jean Marie Burguburu. Y a-t-il des conséquences de cette emprise sur votre opinion générale sur l'Église et sur les institutions cléricales ?

M. Antoine Perrin. Cette emprise n'a eu aucune influence sur mon cheminement spirituel. Aujourd'hui, j'en arrive à me dire : « je dois reconnaître que ce prêtre m'a ouvert à la foi ». Il ne m'a pas amené à rejeter l'Église : je reste chrétien et je termine même demain mon baccalauréat canonique à l'Institut catholique de Paris. En rédigeant mon mémoire, j'ai réalisé que ce prêtre avait participé à mon cheminement spirituel. Comme victime, c'est extrêmement difficile à reconnaître ! Difficile d'admettre que je garde un certain éclairage qu'il m'a donné.

M. Jean Marie Burguburu. Les études canoniques vous ont-elles aidé à dépasser ce qui vous est arrivé pour considérer définitivement et positivement l'Église ? Ont-elles constitué une sorte de sublimation ?

M. Stéphane de Navacelle, membre de la commission. Nous avons rencontré d'autres victimes et l'une d'entre elles a dit comme il était difficile rencontrer un évêque qui ressemblait en tout à son bourreau. J'ai bien noté que vous attendez de l'Église et de sa hiérarchie du soutien pour vous et pour les autres victimes. Vous avez toutefois critiqué la façon dont l'Église a réagi et rappelé que ce n'est pas son métier. Je note que la CIASE ne comprend ni clerc ni victime. Voici où je veux en venir : j'aurais aimé avoir votre sentiment sur les cellules d'accueil et d'écoute des victimes qui existent dans chaque diocèse. Considérez-vous qu'il faut proposer une écoute par l'évêque et dans le même temps proposer aussi l'intervention de personnes extérieures ?

M. Antoine Perrin. Chaque victime réagit différemment et mon attitude a évolué. Je pensais au départ que je pourrais me contenter de l'envoi d'une lettre ; en définitive il m'en fallait plus, notamment une réponse de l'évêque. Même si la démarche avec la justice pénale a été difficile, elle m'a été nécessaire. Mais surtout la reconnaissance a été nécessaire. Tout le monde ne voudra pas forcément suivre ce chemin ; il faut ouvrir l'éventail des possibles et être attentif aux victimes qui changent d'avis.

M. Sadek Beloucif, membre de la commission. Je suis bouleversé par votre témoignage, que vous nous livrez sans pathos. C'est un cadeau qui nous oblige. Quand l'évêque vous dit qu'il vous est reconnaissant au nom de l'Église, comment réagissez-vous ? Considérez-vous ce propos ambigu ? Empreint d'une certaine dualité ?

Quels conseils pratiques pourriez-vous nous donner pour aller plus loin ? Tout le monde n'a pas l'énergie et la force dont vous faites preuve. Comment aider les victimes qui ont plus de difficulté à avancer ?

M. Antoine Perrin. Je n'ai pas mal réagi aux propos de l'évêque. Mais j'étais clair : je ne voulais ni réparation ni médiatisation. Ma démarche, même aujourd'hui, n'est pas d'être médiatisé, c'est d'abord un témoignage. J'ai senti toutefois – et j'en suis désolé pour lui – que l'évêque était embarrassé et qu'il a eu du mal à aller jusqu'au bout. C'est une lourde responsabilité pour un évêque.

Je crois qu'il faut des relais. La communication et le numéro d'appel de la CIASE sont nécessaires mais il faut aussi des relais par les victimes. Si trois autres personnes ont accepté de témoigner, c'est parce que je les ai relancées. Certaines victimes ne témoigneront que si elles y sont incitées par des proches.

M. Sadek Beloucif. L'entourage peut lui aussi se sentir coupable.

M. Antoine Perrin. C'est évidemment très compliqué. Les victimes peuvent toutefois aider les victimes mais je crois alors que les témoignages vont « décoiffer » !

M. Didier Guérin, membre de la commission. Vous ne vouliez pas d'action judiciaire mais vous avez accepté la transmission au parquet. Les faits étant prescrits, il n'y a finalement pas eu de suite. Qu'auriez-vous attendu du parquet lorsqu'il vous a indiqué ne pas donner suite pour cette raison ?

M. Antoine Perrin. Je n'en attendais rien de plus en dehors d'un peu plus d'empathie dans le courrier adressé. J'attendais de l'enquête que l'auteur reconnaisse les faits et dise les regretter. Je n'étais pas dans une démarche pénale. Si Mgr /E/ ne me l'avait pas proposé, je n'aurais pas fait cette démarche de moi-même. Avec le recul, les choses évoluent toutefois. Mais de la part du parquet, je n'avais aucune attente sinon une lettre moins standardisée.

**Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église
CIASE**

M. le président Jean-Marc Sauv . Vous avez indiqu  que ce religieux faisait  tat de ses comp tences en utilisant la m thode Vittoz. Avez-vous tir  de votre exp rience une forme de d fiance envers toute personne utilisant cette m thode ?

M. Antoine Perrin. D s lors qu'il s'agit de professionnels, je n'ai pas de d fiance. En revanche il faut que cela soit contr l , surtout quand on s'adresse   des jeunes. Je me rends par exemple compte aujourd'hui avec le recul que les analyses de r ves qu'il proposait  taient compl tement fumeuses.

Mme Carole Damiani. Sa hi rarchie savait-elle qu'il utilisait cette m thode – car c'est un facteur d'alerte normalement ?

M. Antoine Perrin. Personne ne le savait et dans les ann es 1975, personne ne faisait attention   cela.

Mon sujet de m moire pour le baccalaur at canonique est « les pr requis d'une nouvelle  vang lisation des pays de vieille tradition chr tienne ». J'y ai ajout  un court chapitre sur le sujet des abus sexuels car je crois que l' glise doit aller au bout de ce sujet. Faute de quoi, elle ne pourra pas relancer l' vang lisation dans notre pays.   elle de faire la lumi re sur ce qui s'est pass  et d'agir pour que cela ne puisse plus se reproduire. L' glise a encore beaucoup   faire en la mati re.

M. le pr sident Jean-Marc Sauv . Quelles sont donc vos recommandations ?

M. Antoine Perrin. Le plus important est d' tablir la v rit . J'attends beaucoup de la CIASE et des recommandations qui seront reprises par l' glise ; la communication sur vos travaux sera d terminante. Si l' glise commence aujourd'hui   parler de ce sujet et plut t bien, on sent encore des r ticences. La r action du pape Fran ois montre que ce n'est pas facile ; mais il faut aller au bout.

M. le pr sident Jean-Marc Sauv . Au-del  de l'affirmation d'une tol rance z ro, faut-il s'orienter vers des d marches de r paration ?

M. Antoine Perrin. Vous voulez dire au plan financier ?

M. le pr sident Jean-Marc Sauv . La r paration peut  tre financi re ou symbolique. Elle vise surtout   une reconnaissance de responsabilit .

M. Antoine Perrin. Je suis favorable   la reconnaissance de responsabilit  ; au-del  je ne me suis jamais pos  la question. Je crois  tre en mesure de me la poser aujourd'hui avec le recul mais je ne suis pas certain que ce soit le cas de toutes les victimes. J'ai r cemment pris conscience que les abuseurs sont condamn s devant la soci t , les victimes et l' glise. Pourtant mon abuseur m'a appris des choses positives sur ma foi. Je pense que l' glise pourrait faire un travail sur ce qu'il y a aussi de beau dans la vie de ces pr tres ! Il ne faudrait pas « jeter le b b  avec l'eau du bain » m me si j'ai conscience que c'est extr mement difficile   faire.

M. Jean Marie Burguburu. Malgr  son emprise, ce pr tre avait-il une forme de charisme ? Une esp ce d'aura ?

M. Antoine Perrin. Je le crois. Une fois par an, avec mon ami /Daniel/, nous marchons sur le parcours V zelay-Assise. Or ces deux lieux, nous les avons d couverts, jeunes, avec ce pr tre. Aujourd'hui pourtant nous sommes heureux de faire ce chemin avec nos  pouses – m me si j'ai perdu mon  pouse il y a 18 mois. On ne fait pas ce chemin en r f rence   lui, mais sans doute   ce qu'il nous a fait d couvrir de la spiritualit  de sa tradition religieuse.

M. Jean Marie Burguburu. Une forme de r paration symbolique ?

M. Antoine Perrin. Je ne saurais pas vous répondre ; c'est un sujet à creuser même s'il n'est pas abordable par toutes les victimes.

Mme Carole Damiani. Il n'est pas évident de se débarrasser du phénomène de culpabilité lorsque, comme vous, on admet aussi les apports positifs de votre abuseur et sans pour autant exclure les abus. Vous êtes ici confronté à la complexité d'un homme avec ses aspects positifs et négatifs ; ce serait tellement facile s'il s'agissait juste d'un monstre...

M. le président Jean-Marc Sauvé. L'Église parle beaucoup de pardon à propos des abus sexuels. Comment réagissez-vous à cela ? Êtes-vous dans une démarche de pardon ?

M. Antoine Perrin. Je n'attends pas de pardon de la part de l'Église. Je n'attendais pas des autorités qu'elles me demandent pardon ; ce n'est pas elles qui ont commis ces faits. Si cet homme avait accepté de me rencontrer pour me demander pardon, pourquoi pas, mais la reconnaissance des faits m'a suffi. Le pardon de l'Église n'est pas une idée qui me parle.

M. Jean Marie Burguburu. Vous considérez que l'Église en tant que telle n'est pas coupable ?

M. Antoine Perrin. Elle n'est pas coupable mais elle n'a pas été vigilante. Je n'ai pas été confronté à la situation du diocèse de Caen où l'évêque avait été informé, a demandé au prêtre de se soigner, ce qu'il n'a pas fait. Et aucune mesure de retrait n'a été prise. Là il y a eu faute ! Dans mon cas, il n'y a pas eu de faute, mais un manque cruel de vigilance.

M. le président Jean-Marc Sauvé. Avec le recul, comment analysez-vous le comportement de ce prêtre ? Le mettez-vous sur le compte de frustrations affectives ou sexuelles qui s'expliqueraient par son propre statut ?

M. Antoine Perrin. J'entends votre question mais j'aurais du mal à répondre. J'étais jeune alors, et mes souvenirs sont déformés par le temps et la différence d'âge. Je ne suis pas certain qu'il avait une affectivité équilibrée. On voyait parfois sa mère, c'est tout ce qu'on savait de lui.

Mme Carole Damiani. Que pensez-vous des mesures dites de justice restaurative ? Je songe notamment aux rencontres organisées, en présence d'un tiers, entre les auteurs et les victimes, en particulier lorsque les auteurs n'ont pu être poursuivis en raison de la prescription. Une telle démarche aurait-elle répondu à vos attentes ?

M. Antoine Perrin. Je ne suis pas certain que cela aurait répondu à mes attentes. *A posteriori*, je pense que j'agis de la même manière. J'aurais peut-être aimé le rencontrer pour « faire la paix », mais surtout pour qu'il confirme ce qu'il a déclaré à l'enquêteur. Peut-être que cela aurait pu être utile.

Mme Nathalie Bajos. Que pensez-vous du délai de prescription ? Certains disent que si les faits sont trop anciens, la victime ne peut plus se souvenir.

M. Antoine Perrin. En droit canonique, je crois qu'il n'y pas de délai de prescription ou, du moins, il peut être surmonté.

M. le président Jean-Marc Sauvé. En droit français, il n'existe pas de prescription en matière disciplinaire ; le droit canonique étant essentiellement un droit disciplinaire, on peut, en effet, par analogie, penser qu'il n'existe pas de prescription.

M. Antoine Perrin. Au-delà de la forme de la lettre adressée par le procureur, je n'ai pas été choqué que la prescription me soit opposée car j'avais eu des aveux de l'auteur lors de son audition par le

Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église CIASE

gendarme. Et quand Mgr /E/ a indiqué lui avoir retiré son ministère, j'ai eu le sentiment d'avoir obtenu une réponse appropriée de l'Église.

M. le président Jean-Marc Sauv . Selon vous, quel relais serait le plus adapt  pour lib rer la parole des victimes ? Comment envisagez-vous votre propre contribution et celle des victimes qui ont r uss    surmonter cette  preuve ? Comment pourriez-vous relayer notre appel   t moignages ? Je pense en particulier   ceux qui ont besoin de plus qu'un simple appel g n ral   t moigner.

Je sens un besoin des victimes d'entendre d'autres victimes s'adresser   elles ; je sens aussi de la part de certains m dias une r elle disponibilit  pour accueillir la parole des victimes. Nous avons lanc  l'appel   t moignages au d but du mois mais il va nous falloir le faire vivre dans la dur e, de fa on   permettre   tous ceux qui le souhaitent de s'exprimer.

M. Antoine Perrin. Je suis convaincu qu'entendre une autre victime dire qu'elle a t moign  et que cela lui a  t  utile peut aider une victime   apporter son propre t moignage. Je suis pr t   contribuer   cette d marche m me si je me rends compte que cela peut  tre compliqu  eu  gard   mes fonctions ; mais je pense qu'il faut le faire !

M. Sadek Beloucif.   la suite d' changes avec Mme Marion Muller-Colard, membre de la commission, je pense que nous pourrions proposer une sorte de bibliographie qui pourrait guider des personnes et aider   lib rer leur parole.

Je veux aussi souligner la qualit  et la grande pudeur des opuscules r alis s par Bayard   destination des enfants.

M. Antoine Garapon. Je crois qu'il nous faut r fl chir   la fa on dont nous inscrivons notre travail dans la dur e et comment organiser des relances de cet appel   t moignages. Il est important que les victimes puissent se parler entre elles. La publication r guli re de t moignages de victimes pourrait  tre un outil pr cieux.

M. Sadek Beloucif. Ces publications aideraient aussi l'entourage des victimes et pourraient att nuer le sentiment de culpabilit . Le bien apporterait le bien.

M. Antoine Garapon. Au plan judiciaire, la prescription est justifi e notamment par la disparition des preuves. Votre t moignage montre pourtant qu'il y a un d lai de maturation psychique. Je crois qu'il faut analyser ce temps et que le l gislateur doit mieux l'appr hender. Les preuves disparaissent mais la pluralit  des t moignages sur les faits commis par un m me auteur demeure. Dans votre parcours, auriez-vous aim  que le provincial ou l' v que organise de fa on obligatoire et hi rarchique une rencontre avec l'auteur ?

M. Antoine Perrin. Oui j'aurais aim  que cela arrive. Ils me l'ont d'ailleurs propos  mais cela ne s'est pas fait car l'auteur a refus .

M. Jean Marie Burguburu. Nous rendrons notre rapport dans dix-huit mois. Selon vous, que devons-nous faire et que regretteriez-vous que nous ne fassions pas ?

M. le pr sident Jean-Marc Sauv . Plus g n ralement, qu'attendez-vous de la CIASE ?

M. Antoine Perrin. Je n'ai pas d'attente en termes de m thode, mais des attentes en termes de r sultats. Votre travail doit amener le plus de victimes   s'exprimer. Beaucoup ne se savent pas victimes ; beaucoup le savent mais ne parlent pas. Toutes les victimes ont besoin peu ou prou de faire  merger ce qui leur est arriv .

M. Didier Guérin. Pour les victimes que vous connaissez, comment se positionnent-elles aujourd'hui par rapport à l'Église ?

M. Antoine Perrin. Mon ami /Daniel/ a la même attitude que moi envers l'Église. Son frère est également toujours au sein de l'Église. La troisième victime a pris ses distances mais sans que je sache pourquoi. Pour les autres, je crois que c'est très variable : certains ont tourné le dos à l'Église mais ce n'est pas un mouvement général et je ne saurais pas l'expliquer. En ce qui me concerne et paradoxalement, je crois avoir réussi à garder la foi que ce prêtre a su éveiller.

M. Joël Molinario, membre de la commission. Il me semble que les personnes qui s'adressent aujourd'hui à l'Église pour témoigner et demander réparation sont celles qui ont réussi à rester attachées à la foi chrétienne. Il faut aussi que les institutions ecclésiales trouvent le moyen d'entendre ceux qui se sont éloignés de l'Église et qui n'accepteront jamais d'engager une démarche envers elle pour qu'elle leur demande pardon.

M. Antoine Perrin. Ces personnes expriment un tel rejet que l'Église n'existe plus pour elles ; votre idée me semble donc difficile à mettre en œuvre.

M. Joël Molinario. Ne pourriez-vous pas servir de relais auprès de ces victimes ?

M. Antoine Perrin. Je n'ai pas d'opposition de principe mais il faut avoir un minimum d'accroche et je ne suis pas certain qu'il existe partout.

M. le président Jean-Marc Sauvé. Avez-vous été troublé par les discours que l'on entend parfois sur le pardon ? Je pense au pardon que sollicitent les pécheurs, les délinquants... pour les crimes qu'ils ont commis. On utilise le même vocabulaire et les mêmes outils pour désigner aussi le pardon que la victime peut accorder à son bourreau. Il me semble pourtant que ce sont deux réalités très différentes et qu'on ne peut regrouper sous un même vocable. Utiliser ce vocabulaire peut être insupportable pour les victimes.

M. Antoine Perrin. Il est totalement exclu de parler du pardon accordé par les victimes avant d'aborder la question de la demande de pardon par les auteurs. Personnellement, si je n'avais pas eu confirmation par l'enquête que l'auteur reconnaissait les faits, je n'aurais pas pu avancer. Et pour certaines victimes la deuxième phase que vous évoquiez est inenvisageable.

M. le président Jean-Marc Sauvé. Je vous rejoins : il est totalement exclu de commencer par le pardon de la victime au bourreau.

M. Antoine Perrin. C'est en effet à exclure impérativement. L'Église elle-même n'a pas parlé de pardon car cela voudrait dire qu'elle a commis, elle, la faute. Or ce n'est pas à elle de demander pardon à la place des auteurs d'abus. C'est pour cela que « l'Église demandant pardon » me semble ressortir à une forme de médiatisation dépourvue de fondement, qui me gêne.

M. le président Jean-Marc Sauvé. Merci pour votre témoignage et votre disponibilité.

L'audition s'achève à 16 heures.